



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 JUILLET 2017

Date  
de la convocation  
  
**04/07/2017**

Nombre  
de conseillers  
  
En exercice  
**29**  
  
Présents  
**24**  
  
Absents  
**03**  
  
(Dont  
Procuration)  
**02**

**06**

Vote à  
l'unanimité  
  
Pour : **26**  
Contre : **00**  
Abstention : **00**

Certifié exécutoire,  
compte tenu de  
la transmission  
en Préfecture  
Le :  
**29 AOÛT 2017**  
  
La Publication  
et/ou la notification  
du :  
**29 AOÛT 2017**

*L'An Deux Mille Dix-Sept, le Lundi 10 juillet, à dix-sept heures trente (17H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 4<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 04 juillet 2017.*

**PRÉSENTS** : Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE (Maire) - M. Claude MAGLOIRE (1<sup>er</sup> Adjoint) - Mme Josette OTTO AZINCOURT (2<sup>ème</sup> Adjointe) - M. Renaud RENIER (3<sup>ème</sup> adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4<sup>ème</sup> Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme Gilberte EUGENIE (6<sup>ème</sup> Adjointe) - M. Philippe RENIER (7<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8<sup>ème</sup> Adjointe) - M. Léonard BARTHEL - M. Claude JERSIER - Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. Louis LAROCHELLE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Christelle GILLES - Mme Justina FAVORINUS - M. Jean-Philippe NOËL - M. Jean-Louis FRANCISQUE - M. François EDAU - Mme Laurence LAROCHELLE - M. José JULAN - Mme Chantal MACHARES - M. Jimmy FAUSTA.....(24)

**REPRÉSENTÉS** : Mme Louisiane DEGLAS (ayant donné procuration à Mme Justina FAVORINUS) - Mme Annick BARTHEL (ayant donné procuration à M. Claude MAGLOIRE).....(2)

**ABSENTS** : Mme Lucie LAROCHELLE - M. Jean LIBER - Mme Laurence CHRISTOPHE.....(3)

*Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Laurence LAROCHELLE a été désigné pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.*

**APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT  
DE L'OPERATION DE RENOVATION  
DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

**DISPOSITIF DÉCISIONNEL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics ;
- Vu la convention de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) signée le 13 Mars 2017 entre la Commune de Trois-Rivières et le Ministre de l'Environnement de l'Energie et de la Mer marquant l'engagement de la commune dans une démarche globale de développement durable ;
- Considérant qu'au travers de la première action retenue par la convention « TEPCV » concernant la rénovation du réseau d'éclairage public constitué d'environ 1250 points lumineux, et de 45 armoires électriques, ce sont les objectifs suivants qui sont poursuivis :
  - La réduction de la consommation énergétique,
  - La réduction de l'empreinte carbone de la collectivité,
  - L'amélioration du confort visuel des usagers,
  - L'enrayement des phénomènes de pollution lumineuse ;
- Considérant que ce sont deux plans de financement qui sont arrêtés dans le cadre de cette opération, un relatif à la mise en œuvre d'un audit technique et énergétique d'un montant total prévisionnel de cinquante mille euros hors taxes (50 000€ HT) faisant appel à une participation communale de dix mille euros hors taxes (10 000€ HT), le 2<sup>ème</sup> portant sur les travaux de réparations dont le coût prévisionnel s'élève à un million d'euros hors taxes



(1 000 000€ HT) pour une contribution communale de cent soixante mille euros hors taxes (160 000€ HT) ;

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE



**Article 1**

D'Approuver les plans de financement de l'Opération de Rénovation de l'Eclairage Public qui se déclinent comme suit :

1) - Audit technique énergétique

- Montant prévisionnel.....50 000€ HT
- ADEME 80 %.....40 000€ HT
- Commune de Trois-Rivières.....10 000€ HT

2) - Travaux de rénovation de l'éclairage public

- Coût global d'objectif prévisionnel.....1 000 000€ HT
- EDF MDE.....50 000€ HT
- Etat TEPCV.....300 000€ HT
- Région Guadeloupe.....150 000€ HT
- FEDER.....340 000€ HT
- Commune de Trois-Rivières.....160 000€ HT (16%)  
(FCTVA récupérable dans 2 ans)

**Article 2**

D'Autoriser Madame le Maire à lancer toutes les procédures légales (marchés, conventions, etc.) et à constituer des budgets pour les réaliser.

**Article 3**

De Dire que ce projet de rénovation est inscrit au Budget de l'exercice 2017 et que le calendrier prévisionnel s'étalera de la manière suivante :

- Etudes préliminaires : Octobre 2017
- Début des Travaux : Janvier 2018

**Article 4**

Le Maire de Trois-Rivières, le Directeur Général des Services, le comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre